



## Devoirs de la copropriété?

Par **housemusic**, le **24/02/2009** à **16:39**

bonjour a tous, je suis locataire dans un immeuble où la porte d 'entrée n'est pas digne de ce nom:en effet,depuis plusieurs mois,la vitre de cette porte a été cassée et remplacée(très) sommairement par une plaque de contreplaqué(qui ne tient plus elle non plus!)De plus la serrure a elle aussi été dégradée,ce qui fait qu'à l 'heure actuelle n'importe qui peut rentrer dans l 'immeuble....!J'en ai parlé plusieurs fois au président du syndic'qui est un "beau parleur" et qui ne fait rien.

Quelqu'un pourrait il me dire si il existe un article de loi à ce sujet ou ce que je pourrai opposer au syndic'??Merci a tous pour vos réponses.Amicalement.

nb:il s'agit d'un petit immeuble et le syndic' est composé des copropriétaires et non pas d 'un syndic indépendant.